

BVGer E-6414/2013 vom 12. Dezember 2013

Bundesverwaltungsgericht, 2013-12-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-6414_2013

FR: TAF E-6414/2013 du 12 décembre 2013

IT: TAF E-6414/2013 del 12 dicembre 2013

Regeste

Asile (non-entrée en matière / absence de demande selon LAsi) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge de la recourante. Ce montant est compensé avec l'avance de frais du même montant versée le 26 novembre 2013.

E. 3

Le présent arrêt est adressé à la recourante, à l'ODM et à l'autorité cantonale. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Jennifer Rigaud Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.